

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Floréal, an VI.



Mouvement parmi les troupes françaises de la garnison de Mantoue, relativement à l'arriéré de leur solde. — Note remise par le comte de Cobenzel au ministre de la république cisalpine à Rastadt. — Départ du comte de Cobenzel pour Vienne. — Noms des ex-patriciens de Berne qui ont été arrêtés et conduits à Huningue. — Suite des nominations faites par les diverses assemblées électorales.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Gènes, le 13 germinal.

Aussi-tôt après le départ du général Berthier, notre gouvernement a envoyé à Paris les citoyens Luppi, représentant, & l'avocat Caparro, en qualité de secrétaire, pour terminer les traités d'alliance & de commerce avec la France.

Le général d'Hilliers est actuellement dans cette ville avec plusieurs officiers. L'expédition maritime qu'on projette est toujours secrète. Nos politiques savent que ce n'est plus pour la Sicile; ils parlent actuellement de l'Égypte. On embarque sur les bâtimens de transport beaucoup de munitions de guerre & sur-tout des bombes, & des vivres au moins pour deux mois. Il est arrivé à St-Pierre d'Arèna différentes troupes qui seront suivies de 4 mille hommes d'infanterie & cavalerie, qui seront commandées par le général Massena, sous le nom d'armée de Lygurie.

De Milan, le 16 germinal.

Le citoyen Garat, ambassadeur de la république française, vient de partir pour Naples.

Les divers membres des tribunaux révolutionnaires, nommés par les conseils, s'empressent d'envoyer leurs démissions.

Le 28 du mois passé, il y a eu encore un mouvement à Mantoue, parmi les troupes françaises. La 37^e demi-brigade devoit partir, elle étoit arriérée de sa solde, & demandoit obstinément d'être payée avant de se mettre en route. Déjà elle s'étoit saisie de quatre canons, & vouloit aussi s'emparer des drapeaux. On parvint à l'appaiser, en lui promettant un paiement très-prochain. Le jour suivant, cette troupe se rendit sur la place pour recevoir l'argent promis. Le général Baraguey parut & voulut lui parler; mais il fut sifflé. On trouva moyen de la payer; & tout rentra dans l'ordre.

Les consuls romains ont déclaré ennemis de la patrie, & comme tels, soumis à des peines sévères, tous cultivateurs qui s'éloigneroient de Rome & de l'état, & qui conseileroient de s'en éloigner.

Le citoyen Melzi, notre envoyé à Rastadt, a adressé

à notre ministre des affaires étrangères la note suivante, qui mérite d'être rendue publique.

« Le soussigné plénipotentiaire extraordinaire de S. M. I. & R. n'a pas manqué de faire parvenir à son auguste maître les différentes notes qui lui ont été remises par le citoyen Melzi-d'Ezil, ministre plénipotentiaire de la république cisalpine; il a reçu en conséquence l'ordre exprès; il est autorisé à assurer le citoyen Melzi-d'Ezil, que S. M. a reçu avec beaucoup de satisfaction les sentimens exprimés à son égard par la république cisalpine, laquelle peut être persuadée de la réciprocité de la part de l'empereur roi, qui desire maintenir une parfaite intelligence & un bon voisinage entre les deux états.

» Quant aux excès qui doivent avoir été commis par des brigands sortis des montagnes du Tyrol, le soussigné est chargé d'assurer le citoyen Melzi qu'il a déjà été donné les ordres les plus positifs, qui seront encore renouvelés, pour que ces incursions ou autres désordres au préjudice de la tranquillité des frontières respectives, n'eussent plus lieu, & que les contrevenans fussent punis. Sa majesté est bien loin de tolérer aucune cause qui ne s'accorde pas avec les loix du bon voisinage qu'elle desire maintenir entre ses états & ceux de la république cisalpine.

» Le soussigné éprouve la plus vive satisfaction de pouvoir transmettre au citoyen Melzi d'Ezil ces attestations distinguées de son maître pour la république cisalpine; il a l'honneur de lui présenter les assurances de sa considération la plus distinguée ».

Rastadt, le 2 germinal.

Signé, COBENZEL.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 14 germinal.

On assure ici que sa majesté l'empereur doit avoir fait déclarer à l'ambassadeur de France, que si le directoire de la république française avoit des vues hostiles sur le royaume des Deux-Siciles, dont la tranquillité & la conservation l'intéressent essentiellement, tant à cause des liaisons d'intérêt & de commerce qui existent entre les deux états, qu'à cause des liens d'amitié & de parenté qui unissent étroitement sa maison à celle de Naples, il ne pourroit se dispenser de s'y opposer de toutes ses forces, & que le traité de Campo-Formio seroit regardé comme non avenu.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 26 germinal.

La députation d'Empire n'a point eu de séance depuis trois jours. Demain elle s'assemblera pour délibérer sur la note des ministres français du 7.

M. le comte de Cobenzel est parti d'ici, ce matin, pour Vienne. Il paroît que ce départ est une suite des dépêches qu'il a reçues avant-hier, par le secrétaire de M. le comte de Metternich, qui est revenu ici.

M. le baron de Vaitz, ministre de Hesse Cassel, est de retour de la course qu'il a faite on ne sait où.

S U I S S E.

De Berne, le 24 germinal.

Voici les noms de ceux de nos ci-devant patriciens que le citoyen Lecarlier a fait arrêter & conduire à la forteresse d'Huningue : Pavoyer de Mulinen ; les conseillers d'Erlach, Diesbach, Manuel, Wurtenberger, Fischer, Tschanner ; & les baillifs de Wattenail, Diesbach & Brouner. On suppose qu'ils ont été pris pour otages, en place de nos prisonniers de guerre qu'on vient de mettre tous en liberté.

La contribution portée à 3 pour cent des fortunes de tous les anciens membres du gouvernement, a été acquittée hier. Aujourd'hui quatorze charriots sont partis pour Lion avec cette contribution & le reste du trésor. L'arsenal est entièrement vuide. On porte à environ 30 millions les valeurs que la France a trouvés dans l'état de Berne.

On parle d'établir ici un théâtre français.

Toute la Suisse est indignée de la conduite de Lucerne. On croit que le fanatisme que montre cette ville, pourroit bien l'empêcher de devenir la capitale de la république helvétique.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 28 germinal.

On écrit de Huningue, que huit otages, pris à Berne parmi les ci-devant patriciens, pour assurer le paiement des contributions imposées, y sont arrivés ces jours derniers. Quatre autres les suivront incessamment.

A Coire, on a formé un tribunal composé de quarante-huit membres pris parmi les trois Lignes Grises, pour juger les membres du ci-devant congrès grison, auxquels on attribue la perte de la Valteline.

De Rochefort, le 27 germinal.

La frégate *la Décade* est en ce moment sur les rades de la Rochelle, contrariée par les vents d'Ouest & de Sud-Ouest. Elle va à l'entrée de la rivière de Bordeaux y prendre les déportés qui sont à bord de *la Charente*, pour les porter au lieu de leur destination (Cayenne).

De Bruxelles, le 29 germinal.

Presque toutes les troupes qui occupoient des positions sur les deux rives de la Moselle ; celles qui étoient en garnison à Luxembourg & à Treves, ou en quartier dans les Ardennes, en partent successivement pour passer le Rhin à Nouwid & à Coblenz : elles sont destinées à renforcer l'armée qui se rassemble près de la Nahe. Le quartier-général de cette armée vient d'être transféré à Wetzlar. Les lettres qui nous donnent ces détails ajoutent, que le général Hatry se dispose à inviter le sénat de la ville impériale de Francfort à empêcher la vente & la circulation des marchandises anglaises dans cette ville ; que, sinon, il seroit obligé d'y envoyer une garnison française pour l'exécution de cette mesure.

Le blocus de la forteresse d'Ehrenbreitstein, est plus sévère que jamais. Les avant-postes français vont jusqu'aux ouvrages avancés de la place.

Il paroît qu'en va former, sous peu de jours, un camp dans les environs d'Ostende. Une division de charbonnières & de bateaux plats se dispose à sortir de ce port. On croit qu'elle se rendra à Dunkerque.

On apprend que différens corps de troupes bataves, des garnisons de Berg-op-Zoom, Breda & Bois-le-Duc, viennent de recevoir l'ordre de se rendre à Hellevoot-Sluis & au Texel. Tout annonce qu'ils y seront embarqués à bord des bâtimens en armement dans ces ports, & destinés pour une expédition secrète.

De Paris, le 1^{er} floréal.

La partie du corps électoral de Paris, séante à l'Institut, a nommé pour haut-juré le citoyen Maillot, né. sociant.

On a varié les noms des citoyens choisis par cette assemblée. En voici une liste authentique :

Pour le conseil des anciens. Lenoir-Laroche, professeur de législation ; élu pour trois ans.

Jean Rousseau, membre actuel des anciens ; pour trois ans.

Rivaud, membre actuel des cinq cents ; pour deux ans.

Albert, ex-conventionnel ; pour deux ans.

Huguet, homme de loi, président d'une administration municipale de Paris ; pour un an.

Gorneau, homme de loi ; pour un an.

Arnould, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Balance du Commerce*, & employé au ministère de l'intérieur, pour un an.

Pour le conseil des cinq-cents. Guyot-Deschambres, homme de loi ; pour trois ans.

Berlier, ex-conventionnel ; pour trois ans.

Cabanis, médecin & homme de lettres ; pour trois ans.

Portier (de l'Oise) député actuel ; pour deux ans.

M. J. Chénier, député actuel ; pour deux ans.

Andrieux, homme de lettres & membre du tribunal de cassation ; pour deux ans.

Aubert, inspecteur des contributions de Paris ; pour deux ans.

Paulard, président de l'administration municipale de Francade ; pour un an.

Chazal, député actuel ; pour un an.

Les noms des élus de l'assemblée de l'Oratoire ont déjà été imprimés.

— Le corps électoral de la Meuse-Inférieure a nommé Michiels, accusateur-public ; Membrède, administrateur provisoire du département.

Celui du Morbihan, Danet aîné, président de l'administration centrale ; Lapotaire, commissaire près le canton de l'Orient ; Lucas fils, accusateur-public ; Lefebvier, administrateur.

Celui des Côtes-du-Nord, Cossarel, administrateur du département ; Rivoulan, ex-législateur ; Pierre Gayomard, ex-conventionnel ; Duval Villebogard, commissaire du directoire près le tribunal ; Legorrec, commissaire près le canton de Pontieux ; Faisant aîné, commissaire près le canton de Plumandon.

Celui de la Lozère, Barrot, ex-conventionnel ; Guyot, homme de loi, commissaire du directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Mende.

Celui du Jura, Germain, juge au tribunal-civil.

Celui de l'Alsace, Lambrechts, ministre de la justice.

Celui du Calvados, Dugua, général.

Celui d'Ille-&Vilaine, Lemoine-Desforges, accusateur public; Loizel, commissaire du directoire exécutif à Fougères; Blin; Beauregard, commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale; & Bouassier, fils aîné.

Celui du Mont-Blanc, curial, président du tribunal civil du département; Dufur, administrateur du département; Doppet, général de division; Des-aix, chef de la 27^e demi-brigade, actuellement à Mantoue; Mansord, homme de loi, ex-maire de Chambéry; Châtel, administrateur du département.

Celui de la Haute-Loire, Faure, membre actuel du conseil des cinq cents; Richoud, président de l'administration centrale; Belmont (de Brioude) ci devant procureur-général-syndic du département; Porta, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, & Borel, ancien administrateur.

Celui de la Dordogne, Lalande, membre de l'administration centrale; Peyssard, ex-conventionnel; Lamarque, membre actuel des cinq cents; Boyer, président de l'administration centrale; Roux-Faillac, ex-conventionnel; Lanxade, juge du tribunal-civil; Limoges, accusateur public.

Celui de la Côte-d'Or, Florent Guyot, ex-conventionnel; Monge, commissaire à Rome; Jérôme Buvée; Hernoux, ex-consécutif; Oudot, ex-conventionnel; Massard, commissaire du directoire près l'administration centrale.

Celui de l'Ardèche, Toulouse, Saint-Frix & Gleysal, ex-conventionnels; Dumont, ex-administrateur du département.

Celui de la Haute-Garonne, Pérès; membre actuel des cinq cents.

Celui des Basses-Pyrénées, Lafont, président de l'administration centrale; Lanabere, administrateur du département.

Celui des Landes, Roger-Ducos, actuellement membre des anciens; Samson Baibedat & Dyzez.

Celui des Pyrénées-Orientales, Jacomet, président de l'administration municipale du canton de Prades.

Celui de Lot & Garonne, Montmayor, ex-conventionnel.

Celui de la Loire, Martin, homme de loi; Siauve, commissaire des guerres, rédacteur de *l'Echo des Cercles Constitutionnels*; Saint-Didier, commissaire du pouvoir exécutif; à Charlieu; Chanat, administrateur du département; & Ferrand; commissaire du directoire près l'administration centrale.

Celui de la Gironde, Bavesnes, homme de loi.

Celui des Hautes-Alpes, Fantin-Desodoarts. C'est le seul député que ce département ait à nommer.

Celui des Bouches-du-Rhône a fait scission, comme nous l'avons annoncé; l'assemblée scissionnaire a nommé Lejourdan, commissaire du directoire près les tribunaux; Policarpe-Constant; Monge; Natoire (d'Arles); Sieyes; Pelissier, ex-conventionnel; le général Chabert, commandant de Marseille. L'autre assemblée a nommé le directeur Barras; Policarpe Constant; Mossy, libraire; Venture; ex-administrateur du département; Escallon; Lamarque, actuellement membre des cinq cents.

— Les artistes & savans destinés pour l'Egypte, se rendent à Toulon; le général Buonaparte est déjà parti pour cette ville.

— Une lettre de Brest, en date du 26 germinal, porte

qu'on a mis en mer les vaisseaux *le Mont-Blanc*, *le Zélé* & *le Waligny*, & les frégates *la Loire* & *la Pratermité*. On attend dans ce port un convoi de 165 bâtimens venant de Nantes, & chargés de vivres & comestibles pour le compte de la république. Il est mouillé à Audierne: déjà quatre corvettes faisant partie de l'escorte, sont arrivées en rade.

— On assure que l'épouse de Rovère, déporté à la Guyane, est partie hier pour se rendre à Bordeaux, & de-là auprès de son mari; qu'elle doit s'embarquer sur la frégate *la Décade*; & qu'elle emmène un enfant de quatre mois.

— L'administration centrale du département de la Nièvre & le commissaire du directoire près cette administration, viennent d'être destitués.

— *L'Observateur de la Dordogne*, journal qui s'imprimait à Périgueux, vient d'être prohibé par le directoire.

— Les Cisalpins ont, par ordre du général Berthier, évacué une partie du territoire de la république de Lucques, où ils étoient entrés, sous prétexte qu'ils y avoient été appelés par une partie des habitans.

— Il existe dans le département de la Haute-Garonne un vieillard âgé de 111 ans, né le 23 février 1687, à Bouffan, canton d'Aurignac. Ce vieillard, qui se nomme Jean Cibos, est dénué de tout moyen de subsistance, attendu que ses enfans, qui sont dans la caducité, ne peuvent plus survenir, par leur travail, à sa nourriture & à son entretien. L'administration centrale, informée de sa détresse, a écrit au ministre de l'intérieur, pour le faire participer à la munificence nationale. En attendant sa réponse, elle a, par un arrêté du 16 de ce mois, chargé l'administration du canton d'Aurignac de lui donner un secours provisoire.

Tirage de la loterie nationale, du 1^{er} floréal.

30. 11. 12. 50. 47.

Gerbier et compagnie, négocians au Cap Français, à tous les négocians de la république.

Cap Français, le 25 ventôse, an 6.

Nous vous prévenons que nous avons repris les affaires de commerce sous la raison énoncée en tête de la présente. La longue résidence du citoyen Gerbier aîné, qui étoit, avant la révolution, associé d'une des premières maisons de commerce de cette ville, sa connoissance des localités & son expérience dans les affaires, nous promettent le succès de nos opérations. Il sera secondé par son frere, François Gerbier, qui a long-tems travaillé dans le commerce: c'est lui qui forme la compagnie.

Les avis, soit d'ici, soit du continent d'Amérique, dont les bâtimens affluent dans nos ports, vous auront sans doute instruit de l'état satisfaisant de cette partie de la colonie. Elle commence enfin à renaître après avoir été long-tems ensevelie sous les cendres & les ruines. La ville se rebâtit avec une activité qui surpasse en quelque manière sa population & les ressources de ses habitans. Nos campagnes ne sont vraiment pas reconnoissables. Les revenus sans doute sont loin d'être ce qu'ils étoient dans les jours prospères de la colonie, mais ils ne laissent pas que d'être considérables, & ne peuvent qu'augmenter, par la sage mesure qu'a adoptée le gouvernement, d'affermir les habitations dont les propriétaires se trouvent absens. Par ce moyen, l'activité & l'industrie se portent jusques dans les montagnes les plus reculées & y consolident l'ordre.

Notre chagrin est de voir passer dans les ports étrangers les fruits de cette même industrie, tandis que la métropole pourroit en tirer un si grand parti. Nous ne pouvons concevoir comment nos freres d'Europe nous laissent dans un abandon aussi absolu, n'ayant aucune nouvelle directe de France depuis plus d'un an. Nous vous en sollicitons vivement, autant pour l'intérêt général de la colonie que pour le vôtre propre; dirigez vos opérations vers ce pays; elles ne pourront que vous être profitables, & ameneront plus promptement la restauration de cette contrée jadis si précieuse.

Les marchandises de fabrique française, telles que les toiles grosses & fines, les draps, les ferremens de toute espece, les vins, les provisions seroient d'une prompte defaite, & se vendroient à grand prix.

Le citoyen Gerbier se chargera des procurations des colons, dont la résidence est justifiée. Ses correspondans à Paris sont les citoyens Beauveau, banquier, rue du Mail, n°. 30; Guetard, rue Saint-Germain-P-Auxerrois, n°. 76.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PISON-DUGALAND.

Séance du 1^{er} floréal.

Le conseil a renouvelé le bureau. Poulain-Grandpré est président; les secrétaires sont le Clerc (de Maine & Loire) Vitet, Barbaud-Boisquetin & Gauran.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques; il en sera fait mention au procès-verbal.

Caza-Bianca, membre du conseil, demande un congé de trois décades: il lui est accordé.

Le citoyen Guérin, nommé juge-de-peace par la section du Luxembourg, expose au conseil que plusieurs personnes se sont opposées à son installation, prétendant qu'il étoit noble: il affirme qu'il ne l'est pas, & il ajoute que quand il le seroit, on ne pourroit pas lui opposer cette qualité parce qu'il a constamment exercé des fonctions publiques.

Le conseil ordonne le renvoi à l'examen d'une commission.

La commune de Rennes demande à être autorisée à faire un emprunt sur la taxe perçue pour l'entretien des routes publiques, à l'effet de subvenir à ses dépenses locales. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Laloi expose qu'il seroit très-utile pour les membres du corps législatif, d'avoir la table des procès-verbaux des assemblées qui les ont précédés. Il demande & le conseil ordonne l'impression de cette table.

Poulain-Grandpré a la parole au nom de la commission de surveillance de la trésorerie nationale. Il dit que cette commission s'occupe sans relâche de l'examen des dénonciations qui lui ont été renvoyées contre les commissaires de la trésorerie; mais elles sont si nombreuses, si importantes, & elles exigent qu'on entre dans tant de détails, que le travail ne pourra pas être présenté encore de trois ou quatre décades.

En attendant, cette commission croit devoir appeler l'attention du conseil sur un abus qui, au détriment du crédit public, peut favoriser beaucoup de spéculations particulières.

La loi veut que tous les effets publics au porteur soient anéantis à mesure qu'ils rentrent; les commissaires

de la trésorerie n'exécutent que la loi quant au fond de deux tiers représentés par des promesses de mandats; ils prétendent qu'il n'y auroit pas assez de ce papier pour faire tous ces remboursemens; mais il seroit possible alors de faire ordonner une nouvelle émission sans s'exposer au danger des infidélités; danger qui peut bien n'être pas réel, mais dont la crainte seule discrédite ces sortes de bons.

Le rapporteur présente un projet de résolution tendant à ce que les effets dont il s'agit soient annullés, & que le corps législatif soit prévenu en cas qu'une nouvelle émission soit nécessaire.

Le conseil ordonne l'impression.

Cholet présente trois projets de résolution sur les élections faites à Saint-Domingue en l'an 4 & en l'an 5; l'impression est également ordonnée: ils tendent le premier, à ce que les élections pour l'an 4 soient déclarées nulles; le second, à ce que le citoyen Mentor, qui devoit siéger aux anciens, mais qui n'a pas l'âge, siége aux cinq-cents; le troisième, à ce que le citoyen Mentor soit réintégré dans ses fonctions pour l'an 4.

Chélet ajoute que dernièrement un procès-verbal d'élections faites au sud de Saint-Domingue a été dénoncé par Rey-Delmas comme une piece fausse; ce procès-verbal a été pris à la commission par un député du Morbihan dont l'élection a été annullée, & n'a pas été rétablie par lui.

Comme il importe qu'un délit aussi grave, s'il est constant, ne reste pas impuni, le rapporteur propose au conseil d'inviter le directoire à prendre les mesures pour faire remettre ce procès-verbal au secrétariat.

Le message sera fait.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les procès-criminels commencés avant l'institution des jurés. La commission proposoit de les faire décider par les tribunaux civils. Un membre combat cette proposition.

La suite de la discussion est ajournée.

Nota. Le conseil des anciens a renouvelé son bureau, Poisson a été nommé président; les secrétaires sont Datriehie, Anguis, Claverie & Jac.

Bourse du 1^{er} floréal.

Amsterd.....57 $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Montpellier.....1 p. 15 j.
Idem cour.....55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{3}{4}$.	Rente provisoire.....
Hamb.....188 $\frac{1}{2}$, 186 $\frac{1}{2}$.	Tiers consol.....16 f. 37 c.
Madrid.....12 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$1 f. 76 c.
Mad. effec.....15 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$1 f. 75 c.
Cadix.....12 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$60 f. per.
Cad. effec.....15 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....106 f. 50 c.
Gènes.....96, 94 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....50 f. 50 c.
Livour.....104, 103.	Portugaise.....97 f.
Geneve.....1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Piastre.....5 f. 27 c.
Bâle..... $\frac{3}{4}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	Quadruple.....81 f. 25 c.
Lyon.....pair 10 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 62 c.
Marseille...1 p. 0 b. à 15 j.	Guinée.....26 f. 50 s.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain 34 l. 75 c. à 35 l.
Esprit $\frac{3}{4}$, 492 à 495 f. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 f.	
— Huile d'olive, 1 f. 20 à 30 c. — Café Martin, 3 f. à 3 f. 10 c.	
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 50 à 70 c. — Savon de Marseille, 1 f. 20 à 25 s. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c.	
— Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 s. — Sel, 4 f. 25 s.	

A. FRANÇOIS.